



Bruxelles, 08.02.2021
EuroMed Droits COM(2021) 001

COMMUNICATION PARALLÈLE D'EUROMED DROITS À :
**LA COMMISSION EUROPÉENNE, LE SERVICE EUROPÉEN POUR L'ACTION
EXTÉRIEURE, LE CONSEIL, LE PARLEMENT EUROPÉEN ET
LE COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN**

**Sur un partenariat renouvelé entre l'UE et son voisinage méridional
propice aux droits humains et à la démocratisation**

Version originale : EN

« Par le biais de son partenariat renouvelé avec ses voisins du Sud, l'UE devrait s'employer activement à créer un environnement propice à la réalisation de tous les droits humains et au renforcement de l'indépendance de la société civile. Elle devrait montrer l'exemple et définir ce partenariat autour de priorités claires fondées sur les droits humains »

Wadih Al-Asmar, Président d'EuroMed Droits, 8 février 2021

INTRODUCTION : UN PARTENARIAT RENOUVELÉ FONDÉ SUR LES DROITS HUMAINS, LA DÉMOCRATIE ET L'ÉTAT DE DROIT

Début décembre 2020, l'Union européenne (UE) a officiellement annoncé que le partenariat entre l'UE et le voisinage méridional serait renforcé afin de permettre « de le mettre davantage en adéquation avec **les défis et les possibilités** d'aujourd'hui ». Ce processus doit aboutir à l'adoption d'une « communication conjointe sur un partenariat renouvelé avec le voisinage méridional », prévue « pour le premier trimestre 2021 ».

Il y a six ans, alors que le « printemps arabe » n'avait pas répondu aux attentes, une consultation sur la révision de la Politique européenne de voisinage (PEV) a été lancée. Cette révision a conduit à l'adoption, le 18 novembre 2015, d'une PEV révisée mettant l'accent sur la stabilité et la sécurité, le développement économique et la gestion des migrations, mais en réduisant l'approche¹ fondée sur les droits humains qui était au cœur de la révision de la PEV en 2011.

Il est dans l'intérêt de toutes les parties, à savoir la société civile de la région euro-méditerranéenne ainsi que l'UE et ses pays partenaires du Sud, qu'un partenariat renouvelé entre l'UE et son voisinage méridional se rapproche des **valeurs et principes** qui ont inspiré la politique d'élargissement de l'UE, ces mêmes valeurs et principes sur lesquels l'UE a été fondée et qui doivent guider son action extérieure (article 1er et article 21 du Traité sur l'Union européenne - TUE).

Cette **communication « parallèle » d'EuroMed Droits** propose des priorités stratégiques pour un partenariat euro-méditerranéen fondé sur les droits humains, la démocratie, la bonne gouvernance et l'État de droit, qui est la seule approche pouvant garantir la stabilité et la sécurité dans la région ainsi que la jouissance par les populations de leurs droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, l'égalité des sexes et la justice climatique.

1. DES DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX POUR TOU.TE.S

Survenue dans un contexte d'inégalités socio-économiques croissantes et de manifestations de masse exigeant la justice sociale dans toute la région euro-méditerranéenne, la pandémie de COVID-19 a clairement montré que les droits économiques et sociaux, y compris la

¹ Voir [la réponse d'EuroMed Droits à la révision de la PEV en 2015](#) et à son [analyse de sa mise en œuvre trois ans après](#), publiée en novembre 2018.

nécessité d'établir des systèmes de protection sociale universels, étaient centraux pour le **bien-être des personnes, la résilience des sociétés et la stabilité des États**.

Les droits économiques - plutôt que la simple croissance – ainsi que les droits sociaux devraient être une priorité essentielle du partenariat renouvelé, compte tenu de l'importance du secteur informel sur la rive sud de la Méditerranée (environ 66% de la main-d'œuvre totale de la région MENA) et des conséquences socio-économiques et des inégalités dévastatrices liées à la pandémie de COVID-19. Pourtant, ces droits ont toujours été repoussés à la marge du partenariat euro-méditerranéen. Non seulement sont-ils rarement mentionnés dans les Priorités de partenariat de la PEV, mais les effets du discours néolibéral et du modèle d'économie de marché que la PEV promeut entrent souvent en forte contradiction avec son objectif déclaré de s'attaquer à la fragilité économique, politique et sociétale, de promouvoir un développement durable et inclusif, et d'améliorer le respect des droits humains en général. Il en résulte que la croissance économique n'a pas profité aux personnes vivant ou à risque de tomber dans la pauvreté, et elle n'a pas entraîné d'amélioration significative du niveau de vie.

Dans ce contexte, le partenariat renouvelé devrait :²

- Renforcer les droits économiques et sociaux, ex. des conditions de travail décentes, un niveau de vie adéquat, des services publics accessibles et de qualité, avec une attention particulière pour l'égalité des sexes; fournir un financement adéquat aux initiatives émanant des acteurs de l'État et de la société civile ;
- Contribuer à la mise en place de systèmes de protection sociale accessibles, universels et solides, en mettant l'accent sur les personnes les plus marginalisées ;
- Encourager des politiques fiscales conformes aux droits humains et des cadres solides de redevabilité (accountability) ;
- Accroître les investissements dans les infrastructures sociales des pays partenaires, au lieu de soutenir la privatisation de services publics de base ;
- Dans le cadre des accords commerciaux, s'assurer que les évaluations d'impact sur le développement durable tiennent dûment compte des obligations des États en matière de droits humains, assurent un suivi adéquat des effets négatifs potentiels identifiés et impliquent de manière significative les organisations de la société civile. Ces évaluations d'impact devraient inclure une perspective de genre.

2. L'ÉGALITÉ DES SEXES ET LES DROITS DES FEMMES SUR LES DEUX RIVES

À l'heure actuelle, l'inégalité entre les sexes reste bien ancrée dans la région euro-méditerranéenne, mais ces dernières années ont vu les contestations de cette égalité augmenter de manière exponentielle de la part d'une multitude d'acteurs, et ce, sur les deux rives de la Méditerranée. Les mouvements nationalistes d'extrême droite dans toute l'Europe et les mouvements conservateurs et islamistes de la rive sud, qui utilisent tous deux un discours traditionaliste et religieux, ont ces derniers temps été à l'origine d'**un recul de l'égalité des sexes**. Cela a conduit à exacerber la dimension sexospécifique du phénomène de réduction de l'espace pour la société civile.

² Voir aussi [l'évaluation par EuroMed Droits de la PEV \(2020\)](#) relative aux droits économiques et sociaux.

La pandémie de COVID-19 n'a fait qu'aggraver la situation. D'une part, les gouvernements illibéraux et autocratiques ont saisi l'occasion pour poursuivre leurs attaques contre les droits des femmes et des LGBTIQ+ ; d'autre part, les diverses mesures gouvernementales adoptées en réponse à la pandémie ont entraîné une détérioration des conditions de vie des femmes, affectant leurs moyens de subsistance et leur sécurité dans de nombreux pays de la région euro-méditerranéenne. En outre, une augmentation problématique - mais attendue - de la violence en ligne et hors ligne à l'égard des femmes a été observée.

Dans ce contexte, le partenariat renouvelé devrait :

- Améliorer l'environnement juridique pour lutter contre la violence à l'égard des femmes en tant que forme de discrimination. L'adhésion de l'UE ainsi que de ses partenaires du Sud à la Convention d'Istanbul constituerait une avancée marquante à cet égard ;
- Donner la priorité à la lutte contre les reculs en matière d'égalité des sexes et fournir des ressources aux organisations de la société civile qui luttent contre ce phénomène croissant au Nord comme au Sud ;
- Intégrer l'approche « genre » dans les autres politiques de l'UE, en adoptant une approche intersectionnelle et en incluant pleinement les droits LGBTIQ+ ; par exemple, en ce qui concerne les soins de santé, promouvoir la redistribution du travail de soins, de non rémunéré à rémunéré, du marché à l'État et des femmes aux hommes ;
- Soutenir les femmes défenseurs des droits humains et les organisations de défense des droits des femmes dans un contexte de réduction de leur espace et assurer leur pleine participation à la mise en œuvre du partenariat UE-Sud.

3. MIGRATION ET ASILE : UNE NOUVELLE VOIE POUR PROTÉGER LES DROITS

Au cours de la dernière décennie, au lieu de favoriser une mobilité sûre, la protection et l'intégration des migrant.e.s et des demandeur.se.s d'asile, et d'intégrer l'enjeu de justice climatique, la politique européenne en matière de migration et d'asile s'est focalisée sur **l'externalisation du contrôle des frontières**. Dans cet esprit, les partenariats formels et informels avec les pays du voisinage méridional mettent en pratique la **conditionnalité** afin de forcer les pays partenaires à suivre l'agenda de l'UE dans ce domaine, c'est-à-dire davantage de contrôles aux frontières, des accords de réadmission, avec la facilitation des visas et l'aide au développement comme monnaie d'échange.

Cette approche politique se reflète dans le pilier « migration » du Cadre financier pluriannuel (CFP) de l'UE pour la période 2021-2027 et, de manière transversale, dans l'ensemble du CFP. Cela entraînera une augmentation des fonds disponibles pour les retours et la gestion des frontières au détriment de l'inclusion et de l'amélioration des voies de migration légale et des programmes de réinstallation.

Le nouveau Pacte sur la migration et l'asile, présenté le 23 septembre 2020, fait le choix de sous-traiter davantage encore la gestion des frontières et d'accentuer la politique de retours, concluant ainsi le virage de l'UE vers une approche pleinement sécuritaire, criminalisant et déshumanisant de ce fait les migrant.e.s et les réfugié.e.s.

Pour contrecarrer cette approche, le partenariat renouvelé devrait :

- Adopter une approche humaine et fondée sur les droits en matière de migration et d'asile, en garantissant une réelle responsabilité en cas de violations des droits humains ;
- Promouvoir une mobilité libre, sûre et équitable dans la région euro-méditerranéenne, en multipliant les voies légales d'accès à l'UE, en mettant en œuvre de politiques sûres et équitables de migration de la main-d'œuvre et en libéralisant les politiques en matière de visas ;
- Veiller à ce que la conditionnalité de la coopération et de l'aide au développement soit « positive » et fondée sur le respect des droits humains, plutôt que « négative » fondée sur des politiques qui engendrent des violations, par exemple les accords de réadmission ;
- Intégrer le défi lié aux migrations induites par l'environnement, l'injustice climatique poussant les gens à fuir les zones touchées par le réchauffement climatique et ses conséquences désastreuses.

4. UN ENVIRONNEMENT RÉGIONAL FAVORABLE À LA SOCIÉTÉ CIVILE

Ces dernières années, le phénomène croissant de la « réduction de l'espace pour la société civile » a été enregistré dans de nombreux pays de la région euro-méditerranéenne. De nombreux gouvernements ont tenté de faire taire les voix de la société civile en recourant à des restrictions arbitraires, au gel des avoirs et aux interdictions de voyager, à des menaces physiques, au harcèlement judiciaire, à des arrestations et parfois à la peine de mort.

Ces attaques multiformes réduisent la capacité des organisations de la société civile à jouer leur rôle démocratique fondamental en tant qu'**organes de surveillance** et agents du changement social. Elles constituent également une violation de l'obligation de l'État de promouvoir et de protéger un environnement favorable à la société civile, en particulier les libertés d'expression, de réunion et d'association, le libre accès à l'information et à sa diffusion, et la participation aux affaires publiques.

Face à ces préoccupations croissantes, le partenariat renouvelé devrait :

- Renforcer l'environnement juridique pour défendre et promouvoir la liberté d'expression, la liberté de la presse et la liberté d'association et de réunion ; promouvoir un accès sans entrave à l'internet et promouvoir les droits numériques, y compris le droit à la vie privée ;
- Dénoncer publiquement les réactions hostiles à ces droits et promouvoir des mesures de redevabilité (accountability) pour les violations des droits humains, les représailles et toute forme d'attaque contre la société civile ; promouvoir un discours positif sur le rôle légitime et crucial joué par les individus et les groupes indépendants qui défendent les droits humains, et ce, conformément à la Déclaration des Nations unies sur la protection des défenseurs des droits de l'homme ;
- Rétablir le principe « plus pour plus » de 2011, en augmentant le soutien de l'UE aux pays qui progressent davantage sur la voie des réformes démocratiques et du respect des droits humains et de leurs défenseur.se.s, et y ajouter le principe « moins pour moins » ;
- Appliquer le nouveau régime global de sanctions de l'UE contre les auteurs dans les pays du sud de la Méditerranée où se produisent des violations flagrantes des droits humains et des attaques contre les défenseurs des droits humains, en tenant dûment compte des documents fournis par la société civile.

5. S'ENGAGER AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE AVEC UN ESPRIT OUVERT

Il y a vingt-cinq ans, la Déclaration de Barcelone reconnaissait la contribution essentielle que la société civile peut apporter au développement du partenariat euro-méditerranéen. Aujourd'hui, malgré quelques développements positifs, le chemin vers la pleine inclusion de la société civile indépendante est encore long.

Il y a quelques années, un « **dialogue tripartite** » a été lancé en Tunisie, réunissant des représentants de l'UE, de la société civile et des autorités nationales. Cette initiative s'est avérée essentielle : elle a permis à la société civile de suivre de près les relations bilatérales entre l'UE et la Tunisie et de renforcer sa coopération avec les autorités nationales. Le dialogue tripartite UE-Tunisie est un exemple positif de l'inclusion de la société civile et devrait être reproduit dans toute la région où cela est possible, avec la participation des acteurs de la société civile européenne pour en faire un véritable dialogue euro-méditerranéen.

Le **projet MAJALAT**, lancé début 2018 par un consortium de réseaux de la société civile avec le soutien de la Commission européenne, a réussi à rassembler de nombreuses organisations civiles locales et régionales en vue d'entrer en dialogue avec l'UE sur les questions de bonne gouvernance, de droits économiques et sociaux, de migration, de lutte contre la violence et de justice climatique. Cette expérience régionale joue un rôle clé dans la promotion d'une approche permettant à la société civile d'adresser des recommandations à l'UE qui émanent du terrain.

Dans ce cadre, le partenariat renouvelé devrait :

- Assurer la pleine participation de la société civile indépendante à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation du partenariat entre l'UE et le voisinage méridional ; assurer un échange riche entre les deux rives de la Méditerranée en associant la société civile européenne à ce processus ;
- Consolider et rendre permanent le mécanisme de « dialogue tripartite » en Tunisie et renforcer les efforts visant à l'introduire, dans la mesure du possible, dans d'autres pays du voisinage méridional ;
- Soutenir et assurer la continuité de projets régionaux, tels que MAJALAT, pour favoriser les dialogues régionaux euro-méditerranéens avec les défenseur.se.s des droits humains et de la démocratie et d'autres acteurs indépendants de la société civile, en créant des espaces sûrs pour qu'ils.elles puissent se réunir, partager des idées, concevoir des stratégies et identifier les priorités du partenariat ;
- Fournir un financement, par l'UE et les États membres, aux organisations indépendantes de la société civile de manière flexible, en leur permettant de travailler et de survivre dans des situations difficiles.

CONCLUSION: LE TEMPS D'UN ENGAGEMENT RENOUVELÉ EST VENU

Le multilatéralisme, la sécurité, la justice climatique, la recherche et le dialogue culturel sont également des domaines clés grâce auxquels l'UE peut contribuer à jeter des ponts entre les deux rives de la Méditerranée. Toutefois, les conflits internes et les différends régionaux

continuent de faire rage dans toute la région (Sahara occidental, Libye, Israël/Palestine, Syrie) et constituent un défi important pour le partenariat.

La lutte contre l'extrémisme, la radicalisation, la cybercriminalité et la criminalité organisée doit respecter l'État de droit. L'état d'urgence est une mesure exceptionnelle pendant laquelle les droits fondamentaux des citoyen.ne.s doivent continuer à être pleinement respectés. L'UE doit appliquer la conditionnalité lorsque les pays partenaires utilisent la lutte contre le terrorisme pour faire taire les voix dissidentes.

Enfin, dans chaque cadre bilatéral, l'UE devrait rappeler son engagement à consulter systématiquement et de façon optimale les organisations de la société civile, avec transparence, en les informant correctement des enjeux et en leur accordant un délai raisonnable. Le partenariat renouvelé devrait souligner plus fermement l'importance d'une société civile indépendante en tant que partenaire pour la mise en œuvre, ainsi que la nécessité pour ces acteurs de recevoir **un soutien pratique sans restrictions excessives et un soutien politique sans crainte de représailles.**